

COOPERATION INTERCOMMUNALE

SEDIF

Avis sur le rapport 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Communication du rapport d'activités et du compte administratif 2009

EXPOSE DES MOTIFS

Le service public de l'eau potable à Ivry est assuré par le Syndicat Intercommunal des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), dont la Ville est adhérente. Le syndicat a délégué l'exécution du service public à VEOLIA-EAU, sous la forme d'une régie intéressée.

Le rapport annuel 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté par le Maire au Conseil municipal, conformément à l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT), avec les indicateurs techniques et financiers nécessaires. Conformément à l'article D.2224-3 du CGCT, ce rapport vous est présenté sous forme d'une synthèse des données connues :

- Rapport annuel 2009 du SEDIF, rapport d'activités et compte administratif 2009 du SEDIF, adoptés par le Comité syndical du 24 juin 2010.
- Rapport d'activités 2009 de VEOLIA-EAU, transmis au SEDIF et examiné par la Commission Consultative du Service Public de l'eau potable, conformément à l'article L.1413-1 du CGCT.
- Le rapport annuel 2009¹ sur la qualité de l'eau établi par la préfecture du Val-de-Marne en application de la circulaire du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau.

Ces documents ont été transmis au Maire d'Ivry et seront mis à la disposition du public, conformément aux articles L. 1411-13 et L. 1411-14 du CGCT.

¹ Le rapport annuel de la DDASS/ DRASS d'Ile-de-France est consultable sur le site www.ile-de-france.sante.gouv.fr rubrique Santé Environnement, Eau Potable

Le Compte Administratif 2009 du SEDIF est tenu à la disposition des élus lors de la séance du Conseil municipal.

Je vous propose d'approuver le rapport annuel 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

- P.J. :
- rapport annuel d'information 2009
 - rapport annuel 2009 du SEDIF (en annexe)
 - rapport d'activités 2009 du SEDIF² (consultable en séance)
 - compte administratif 2009 du SEDIF (consultable en séance)

² Le rapport du SEDIF est consultable en ligne sur le site www.sedif.com

COOPERATION INTERCOMMUNALE
SEDIF

Avis sur le rapport 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Communication du rapport d'activités et du compte administratif 2009

LE CONSEIL,

sur la proposition de Monsieur Hervé Rivière, Conseiller municipal, rapporteur,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-39, L.2224-5 et D.2224-3,

vu sa délibération du 21 novembre 2002 relative aux compte-rendus de mandat des représentants de la ville dans les établissements de coopération intercommunale,

vu la circulaire DGS/ EA4 n°2009-18 en date du 20 janvier 2009 relative aux modalités de transmission aux collectivités locales des indicateurs relatifs à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et à la protection de la ressource en eau et d'assainissement en application de l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales,

considérant que le service public de l'eau est assuré par le SEDIF auquel la ville d'Ivry-sur-Seine est adhérente,

considérant que le SEDIF a transmis son rapport d'activité et son compte administratif pour l'exercice 2009 ainsi que son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable aux maires des communes membres pour présentation à leur Conseil municipal,

considérant que le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est assorti d'une note liminaire établie par le Maire et intitulé " Rapport annuel 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau à Ivry ",

vu le rapport annuel 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau à Ivry, ci-annexé,

vu le rapport annuel du SEDIF 2009, ci annexé,
vu le rapport d'activités et le compte administratif 2009 du SEDIF,
vu le rapport annuel sur la qualité de l'eau établi par la Préfecture du Val-de-Marne,

DELIBERE

par 42 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

ARTICLE UNIQUE : APPROUVE le rapport annuel 2009 d'information sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable à Ivry.

RECU EN PREFECTURE
LE 21 DECEMBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 21 DECEMBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 17 DECEMBRE 2010